



# **PLF - PLFSS 2023**

# Vaincre la Mucoviscidose plaide pour garantir aux personnes malades une vie digne!

Paris, le 27 septembre 2022. Alors que les discussions autour du projet de loi de finances et du projet de loi de finances de la Sécurité Sociale débutent, Vaincre la Mucoviscidose, association pleinement engagée dans la défense des droits des personnes malades, revendique plusieurs mesures : la mise en œuvre rapide de la déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que sa revalorisation au niveau du seuil de pauvreté et la réforme des indemnités journalières pour les affections longue durée (ALD). Des changements attendus par les personnes atteintes de mucoviscidose, indispensables à une meilleure qualité de vie.

### Garantir un niveau de vie décent aux personnes atteintes de mucoviscidose

L'autonomie financière des personnes atteintes de mucoviscidose est un combat porté par Vaincre la Mucoviscidose depuis de nombreuses années. Aussi, l'association salue avec enthousiasme la déconjugalisation de l'AAH adoptée cet été. Néanmoins, pour permettre à toute personne malade de vivre pleinement et sereinement sa vie, il est urgent de :

- revaloriser l'AAH a minima au niveau du seuil de pauvreté. Malgré la revalorisation de l'AAH de 4% le 1<sup>er</sup> juillet, son montant reste insuffisant pour subvenir aux besoins des personnes atteintes de mucoviscidose. Pour garantir un niveau de vie qui ne soit pas synonyme de pauvreté financière, de restrictions de consommations et de soins, le montant de l'AAH doit être porté a minima au niveau du seuil de pauvreté.
- accélérer la mise en œuvre de la déconjugalisation de l'AAH prévue en octobre 2023. Ce délai d'attente est insupportable pour les personnes malades. Encore une année où les personnes en situation de handicap vont devoir vivre aux « crochets » de leur conjoint. Pour garantir le principe d'autonomie, l'indépendance financière et la pleine participation des personnes à la vie sociale, Vaincre la Mucoviscidose plaide pour une mise en œuvre effective le plus rapidement possible.

Par ailleurs, Vaincre la Mucoviscidose constate, avec regret, que les conditions d'obtention de l'AAH aux personnes atteintes de mucoviscidose varient, de manière inéquitable, selon les MDPH (Maisons départementales des personnes en situation de handicap). Afin d'observer et d'analyser les conditions d'obtention, Vaincre la Mucoviscidose lance un observatoire des droits MDPH via <u>une page Facebook</u>.

### Réformer les indemnités journalières pour les personnes en affection longue durée (ALD)

Les personnes en affection longue durée peuvent, en cas d'arrêt maladie, être indemnisées pendant 3 ans. Au bout de ces 3 années, les personnes pour bénéficier à nouveau de ces indemnités journalières doivent reprendre le travail sans aucun arrêt lié à sa pathologie pendant au moins une année. La condition de reprise en continu du travail est en totale opposition avec le fait d'être atteint d'une maladie chronique telle la mucoviscidose. Trop de patients sont ainsi obligés de renoncer à leur activité professionnelle.

Pour remédier à cette injustice, Vaincre la Mucoviscidose demande que la reprise du travail d'une année ne soit pas conditionnée aux arrêts maladies pour faciliter la reconstitution des indemnités journalières en cas d'affection longue durée.

#### À propos de Vaincre la Mucoviscidose

Vaincre la Mucoviscidose a été créée en 1965 par des parents de jeunes enfants et des soignants.

Aujourd'hui, les malades et leurs proches constituent le moteur essentiel de son action. Les bénévoles sont l'énergie de l'association. Elle est organisée autour de 4 missions prioritaires : guérir, soigner, vivre mieux, sensibiliser & informer. Elle se bat pour trouver des traitements pour que tous les malades puissent vivre mieux avec la maladie, se projeter dans l'avenir et guérir un jour. Défenseure acharnée des malades et de leurs proches, elle milite pour faire entendre et faire reconnaître leurs droits. Elle agit pour améliorer leur quotidien. Vaincre la Mucoviscidose est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le Comité de la charte du don en confiance et habilitée à recevoir des legs, des donations et des assurances-vie.

En savoir plus : vaincrelamuco.org

-----

### **Contact presse:**

Elodie Audonnet eaudonnet@vaincrelamuco.org 01 40 78 91 96